Edwige Zadora

Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication
Année scolaire 2007-2008

Département des études, de la prospective et des statistiques

Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication

Année scolaire 2007-2008

Éditeur : Département des études, de la prospective et des statistiques
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2008
Date de mise en ligne : 21 septembre 2015
Collection : Culture chiffres
EAN électronique : 9782111398412

OpenEdition Books
http://books.openedition.org

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2008

Référence électronique
ZADORA, Edwige. *Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication : Année scolaire 2007-2008* In : *Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication : Année scolaire 2007-2008* [en ligne]. Paris : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2008 (généré le 01 février 2022). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/deps/774>. ISBN : 9782111398412.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

Secrétariat général
Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques

182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01
☎ 01 40 15 79 13 – 01 40 15 79 99

culture chiffres

TRANSMISSION ET LÉGITIMATION

Téléchargeable sur le site http://www.culture.gouv.fr/deps 2008-5

Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel

relevant du ministère de la Culture et de la Communication Année scolaire 2007-2008

Edwige Zadora*

L'enseignement supérieur artistique et culturel en France se caractérise par une grande diversité institutionnelle. Il relève d'établissements publics et privés de taille et de statut très variés. Certains d'entre eux sont des établissements publics à vocation nationale sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, d'autres dépendent du ministère de l'Éducation nationale, d'autres encore sont des établissements gérés par des collectivités territoriales. Dans certains domaines, tels que l'archéologie ou la gestion et médiation culturelles par exemple, les formations sont essentiellement assurées par les universités. Enfin, un large éventail de formations préparant aux différents métiers de la culture est proposé par de nombreuses écoles du secteur privé. Les données présentées concernent l'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

120 écoles

L'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication est dispensée dans 120 établissements[1] et porte sur les domaines suivants :
– arts plastiques (57 établissements[2]) ;
– spectacle vivant[3] (38 établissements) ;
– architecture (20 établissements) ;
– patrimoine (3 établissements) ;
– cinéma et audiovisuel (2 établissements).

Ces établissements sont soit placés sous tutelle ou contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, soit reçoivent une subvention publique de l'État.

33 000 élèves

En 2007-2008, les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture ont accueilli plus de 33 000 élèves (tableau 1). Plus de la moitié d'entre eux sont inscrits dans les écoles d'architecture et près d'un tiers suivent des formations d'arts plastiques (graphique 1).

Les formations artistiques et culturelles sont suivies en majorité par des femmes, qui représentent 58 % de l'effectif total (graphique 2).

Comme chaque année, on note des différences significatives selon les domaines artistiques : les femmes prédominent largement dans les formations patrimoniales (79 %) et en arts plastiques (63 %). Elles sont également majoritaires dans les écoles d'architecture (54 %) et celles du spectacle vivant (53 %). À l'inverse, les hommes sont légèrement plus nombreux dans les écoles de cinéma et de l'audiovisuel (52 %).

Mis en place en 1998, un dispositif gouvernemental destiné à améliorer l'attractivité de la France auprès des étudiants et chercheurs étrangers facilite l'accueil des étudiants dans les établissements supérieurs, y compris dans les disciplines artistiques. En 2007-2008, sur l'en-

* Chargée d'études au DEPS.
1. Pour la liste complète de ces écoles, voir l'annexe en page 4.
2. À partir de l'année scolaire 2008-2009, une nouvelle école territoriale d'art (École supérieure d'art des Rocailles de la communauté d'agglomération de Bayonne, Anglet, Biarritz) assurera le cursus national conduisant au diplôme national d'arts plastiques (DNAP).
3. Musique, danse, théâtre, cirque, marionnette.

Directeur de publication : Philippe Chantepie, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques 2008-5 – décembre 2008
Responsable des publications : Edwige Millery

Tableau 1 – Répartition des élèves par domaine et par sexe (année scolaire 2007-2008)

en unités

Domaines	Nombre d'élèves	dont hommes	dont femmes
Architecture[1]	17 140	7 876	9 264
Arts plastiques et arts appliqués[2]	10 307	3 790	6 517
Spectacle vivant	3 762	1 760	2 002
dont Cefedem[3] et CESMD[4] et CFMI[5]	*672 / 362*	*252 / 123*	*420 / 239*
Patrimoine	1 806	379	1 427
Cinéma et audiovisuel	212	110	102
Total	**33 227**	**13 915**	**19 312**

1. Ne concerne que la formation initiale du cursus LMD. Si on inclut les formations de spécialisation, la formation professionnelle continue et autres formations, l'effectif atteint 18 125 élèves.
2. Pour les écoles nationales et territoriales d'art, seul le cursus conduisant aux diplômes nationaux a été pris en compte.
3. Centres de formation à l'enseignement de la musique et de la danse.
4. Centres d'études supérieures de musique et de danse.
5. Centres de formation de musicien intervenant.

Source : *Culture chiffres* (DEPS, Ministère de la Culture, 2008)

Graphique 1 – Répartition des élèves par domaine (année scolaire 2007-2008)

en %

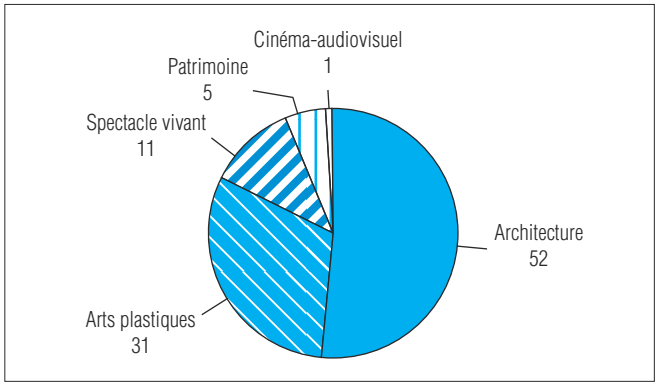

Source : *Culture chiffres* (DEPS, Ministère de la Culture, 2008)

semble des formations, les étudiants étrangers représentent 12 % des effectifs (tableau 2), soit une baisse de deux points par rapport à 2006-2007. Ils sont proportionnellement les moins nombreux dans les écoles du patrimoine (7 %) et de l'audiovisuel (8 %) et s'inscrivent, pour plus de la moitié d'entre eux, dans les écoles supérieures d'architecture.

Tableau 2 – Répartition des élèves par domaine et par origine (année scolaire 2007-2008)

en unités et en %

Domaine	Total	Français	Étrangers
Architecture	17 140	87	13
Arts plastiques et arts appliqués	10 307	88	12
Spectacle vivant	3 762	88	12
Cinéma et audiovisuel	212	92	8
Patrimoine	1 806	93	7
Total	**33 227**	**88**	**12**

Source : *Culture chiffres* (DEPS, Ministère de la Culture, 2008)

Graphique 2 – Répartition des élèves par domaine et par sexe (année scolaire 2007-2008)

en %

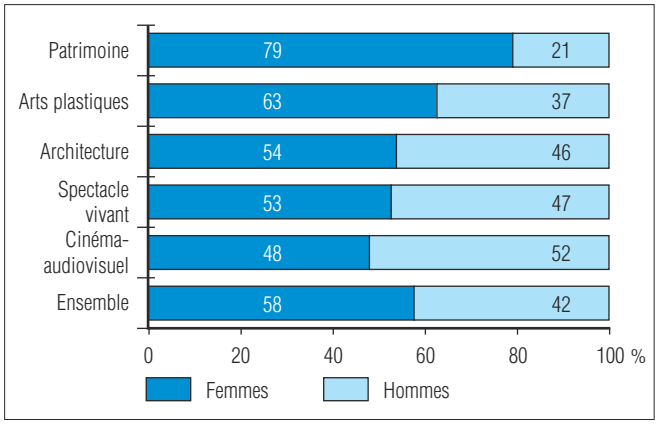

Source : *Culture chiffres* (DEPS, Ministère de la Culture, 2008)

Une couverture territoriale inégale

Les établissements d'enseignement artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication couvrent l'ensemble du territoire français excepté la Corse, la Guyane et la Guadeloupe, qui ne disposent d'aucune école de ce type (tableau 3 et carte).

Dans le domaine des arts plastiques et des arts appliqués, chaque région (à l'exception des trois citées précédemment) dispose d'au moins une école, alors que les formations aux métiers du patrimoine et celles du cinéma et de l'audiovisuel, les plus rares sur le territoire, ne sont proposées qu'en Île-de-France.

Les trois régions les plus riches et les plus équipées en termes d'infrastructures culturelles – Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes – concentrent à elles seules 57 % des élèves et 39 % des établissements.

Carte – Effectif d'élèves dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel par région (année scolaire 2007-2008)

en unités

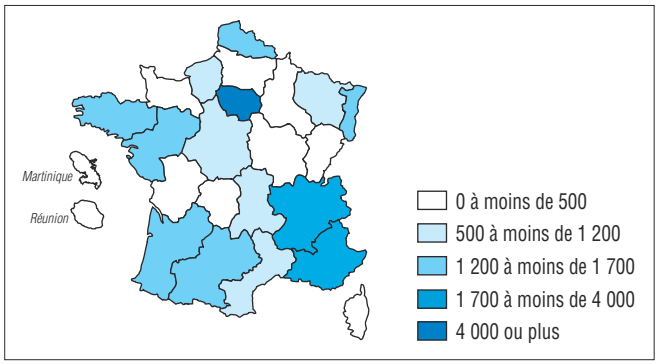

Source : *Culture chiffres* (DEPS, Ministère de la Culture, 2008)

9 500 diplômés

À l'issue de l'année scolaire 2006-2007, 9 500 élèves ont été diplômés dans les établissements supérieurs relevant du ministère de la Culture et de la Communication (tableau 4 et encadré p. 4).

En 2007, 8 élèves sur 10 ont obtenu un diplôme national, dont la moitié de niveau I.

Tableau 3 – Répartition des élèves par région et par domaine (année scolaire 2007-2008)

en unités

Région	Nombre d'écoles	Effectif total	Arts plastiques et arts appliqués	Spectacle vivant	Architecture	Patrimoine	Cinéma et audiovisuel
Île-de-France	23	12 845	1 631	1 867	7 329	1 806	212
Rhône-Alpes	12	3 677	1 076	719	1 882	-	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	2 248	980	291	977	-	-
Bretagne	7	1 446	781	59	606	-	-
Alsace	5	1 398	624	75	699	-	-
Nord – Pas-de-Calais	9	1 371	541	75	755	-	-
Aquitaine	5	1 344	339	73	932	-	-
Pays de la Loire	6	1 419	567	131	721	-	-
Midi-Pyrénées	5	1 264	387	132	745	-	-
Languedoc-Roussillon	5	1 138	298	24	816	-	-
Lorraine	5	1 130	425	33	672	-	-
Haute-Normandie	4	878	321	65	492	-	-
Auvergne	2	672	158	-	514	-	-
Centre	4	586	555	31	-	-	-
Bourgogne	3	335	280	55	-	-	-
Poitou-Charentes	3	332	264	68	-	-	-
Champagne-Ardenne	3	243	179	64	-	-	-
Basse-Normandie	2	269	269	-	-	-	-
Franche-Comté	1	170	170	-	-	-	-
Picardie	1	142	142	-	-	-	-
Limousin	1	129	129	-	-	-	-
Réunion	1	100	100	-	-	-	-
Martinique	1	91	91	-	-	-	-
Corse	-	-	-	-	-	-	-
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-
Total	**120**	**33 227**	**10 307**	**3 762**	**17 140**	**1 806**	**212**

Source : *Culture chiffres* (DEPS, Ministère de la Culture, 2008)

Tableau 4 – Nombre de diplômés par domaine et par type de diplôme en 2007

en unités

	Ensemble de diplômes					Diplômes nationaux					Diplômes d'établissement				
		niveau			Non inscrits		niveau			Non inscrits		niveau			Non inscrits
Domaines	Total	I	II	III	au RNCP	Total	I	II	III	au RNCP	Total	I	II	III	au RNCP
Architecture*	5 007	2 936	2 071	-	-	5 007	2 936	2 071	-	-	-	-	-	-	-
Arts plastiques et arts appliqués	2 921	1 093	172	-	1 656	2 549	880	172	-	1 497	372	213	-	-	159
Spectacle vivant	920	261	65	483	111	353	-	40	313	-	567	261	25	170	111
dont Cefedem et CESMD	*284*	-	-	*284*	-	*284*	-	-	*284*	-	-	-	-	-	-
et CFMI	*170*	-	-	*170*	-	-	-	-	-	-	*170*	-	-	*170*	-
Patrimoine	619	127	206	-	286	-	-	-	-	-	619	127	206	-	286
Cinéma et audiovisuel	47	-	-	-	47	-	-	-	-	-	47	-	-	-	47
Total	**9 514**	**4 417**	**2 514**	**483**	**2 100**	**7 909**	**3 816**	**2 283**	**313**	**1 497**	**1 605**	**601**	**231**	**170**	**603**

* Ne concerne que les diplômés de la formation initiale du cursus LMD.

Source : *Culture chiffres* (DEPS, Ministère de la Culture, 2008)

Dans les écoles d'architecture, à l'issue de la formation initiale du cursus LMD, seuls des diplômes nationaux[4] sont délivrés. Sur les 5 000 élèves diplômés, plus de la moitié le sont de niveau I. En arts plastiques, 9 élèves sur 10 ont obtenu un diplôme national.

Dans le domaine du spectacle vivant, la majorité de diplômés (62 %) a reçu un diplôme d'école. Les diplômes nationaux ne concernent que les diplômes d'enseignement de la musique ou de la danse et le diplôme des métiers d'art. En 2007, 284 élèves ont obtenu un diplôme d'État de musique ou de danse[5].

En cinéma et audiovisuel, 47 élèves ont été diplômés par l'Ensmis. Le diplôme délivré par cette école – bien que non inscrit au RNCP – est de niveau bac + 5. ■

4. À côté des diplômes nationaux, certaines écoles d'architecture délivrent des diplômes d'école, non comptabilisés dans ce document. À l'issue de l'année scolaire 2006-2007, 63 diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) ont été délivrés.
5. Il s'agit des DE préparés dans les Cefedem et les CESMD. Le nombre total des DE délivrés en 2007, y compris ceux préparés dans les établissements non relevant du ministère de la Culture et de la Communication, s'élève à 494.

Les diplômes

Les formations supérieures artistiques et culturelles relevant du ministère de la Culture et de la Communication aboutissent à deux types de diplômes :

– des diplômes d'école délivrés par les établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication ;

– des diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par le ministère de la Culture et de la Communication ou par le ministère de l'Éducation nationale. Dans le premier cas, il s'agit des diplômes des écoles nationales et territoriales d'art[1], des diplômes des écoles d'architecture[2] et des diplômes d'enseignement dans le domaine de la musique et de la danse[3]. Le diplôme des écoles du cirque et de l'école de la marionnette[4] est délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

La plupart de ces diplômes sont inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette procédure, qui a succédé à l'ancien système d'homologation, consiste à classer, par niveaux et par spécialités, les diplômes délivrés par les organismes publics ou privés. Les diplômes de l'enseignement supérieur sont de niveau I (bac + 5), de niveau II (bac + 3 ou 4) ou de niveau III (bac + 2).

Certains d'entre eux bénéficient de la reconnaissance aux différents grades du LMD[5] : depuis 2005, le grade de mastère est conféré au diplôme de restaurateur du patrimoine de l'Institut national du patrimoine et depuis 2006 au diplôme du 2e cycle de l'École du Louvre. En architecture, le diplôme du 1er cycle confère le grade de licence, celui du 2e cycle le grade de mastère et enfin le diplôme du 3e cycle est reconnu au grade de docteur.

1. Diplôme national d'arts plastiques (DNAP), diplôme national d'arts et techniques (DNAT) et diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP).
2. Diplôme du 1er cycle : diplôme d'études en architecture (DEEA), diplôme de 2e cycle : diplôme d'État d'architecte (DEA) et diplômé par le gouvernement (DPLG).
3. Diplôme d'État de professeur de musique ou de danse (DE) et certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique et de danse (CA).
4. Diplôme des métiers d'art (DMA).
5. Licence, mastère, doctorat.

ANNEXE

120 écoles relèvent du ministère de la Culture et de la Communication

Arts plastiques et arts appliqués

- École nationale supérieure des beaux-arts (Ensba)
- École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad)
- École nationale supérieure de création industrielle (Ensci)
- École nationale supérieure de la photographie d'Arles
- Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains à Tourcoing
- 52 écoles nationales et territoriales d'art

Spectacle vivant

- 2 conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD de Paris et de Lyon)
- École de danse de l'Opéra de Paris
- 8 centres de formation des enseignants de la musique et de la danse (Cefedem)
- Defedem Nord – Pas-de-Calais
- 2 centres d'études musicales (CEMS de Toulouse et de Poitiers)
- 9 centres de formation de musicien intervenant (CFMI)
- Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC)
- École supérieure de danse de Cannes – Rosella Hightower
- École nationale supérieure de danse de Marseille
- Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)
- École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg
- École d'art dramatique de la Comédie de Saint-Étienne
- École du Théâtre national de Bretagne
- École professionnelle supérieure d'art dramatique Région Nord – Pas-de-Calais
- École régionale d'acteurs de Cannes
- École supérieure nationale des arts de la marionnette
- École supérieure des arts du cirque
- École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois
- Académie Fratellini
- École supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine
- Classe professionnelle d'art dramatique du CRR de Montpellier

Architecture

- 20 écoles nationales supérieures d'architecture

Patrimoine

- École du Louvre
- Institut national du patrimoine
- École de Chaillot

Cinéma et audiovisuel

- École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Ensmis, ex-Femis)
- École supérieure de l'audiovisuel et du numérique (Ina'Sup)

Méthodologie de l'enquête

Les données présentées dans ce document sont issues d'une enquête annuelle du ministère de l'Éducation nationale (Direction de l'évaluation et de la prospective) réalisée en collaboration avec le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication. Cette enquête par questionnaire en ligne réalisée auprès des établissements concerne les formations supérieures publiques et privées quelle que soit leur tutelle, à l'exception des écoles d'architecture. Les données concernant ces dernières proviennent de l'enquête annuelle de la Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication.

Fabrication : TRANSFAIRE – 04250 Turriers